

les tarifs

Calcul des tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial* : **Cat A < 350 € ; Cat B 350 à 660 € ; Cat C 660 à 880 € ; Cat D > 880 €.**

Il n'y a pas de prise en compte du quotient familial pour la catégorie Hors Commune.

* *revenu imposable/12/le nombre de parts.*

Maison des Lutins / Manoir

Le mercredi et pendant les vacances scolaires

	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT HC
1/2 journée sans repas*	2,05	2,8	3,3	3,6	6,95
1/2 journée avec repas*	5	6	6,6	7,1	11,4
1/2 journée avec repas "panier repas" PAI	3,3	3,95	4,5	4,85	8
journée complète	6,2	7,75	9,05	9,7	14,6
journée complète "panier repas" PAI	4,4	5,7	6,85	7,4	11,2
Forfait semaine	27,3	34,85	40,4	43,6	65,5
Forfait semaine "panier repas" PAI	18,3	24,8	29,75	32,4	48,7
Forfait semaine 1 jour férié	21,85	27,9	32,3	34,85	52,4
Forfait semaine 1 jour férié "panier repas" PAI	14,5	19,8	23,7	25,9	38,6
Nuitée	5,5	5,7	5,95	6	9,3
Repas à thème	1,7	2	2,2	3,25	5,5

Pendant le temps scolaire

Atelier détente (garderie)	1,3	1,35	1,4	1,5	1,75
Etude surveillée	1,9	2	2,05	2,1	2,15

*mercredi uniquement

Cap' Jeunes

	SAINT-PIERRAIS			HORS COMMUNE	
Carte d'adhésion annuelle (2021/2022)	5			15	
	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT HC
Repas à thème	1,7	2	2,2	3,3	5,5
Nuitée	5,5	5,7	5,9	6	9,3
Sortie 1 (Piscine, Bord de mer, Cinéma...)	1,7	2	2,2	3,3	5,5
Sortie 2 (Karting, Dock Laser, Ciné Mc Do...)	4,9	5,5	6,5	8,75	13,1
Sortie exceptionnelle (Disneyland, Astérix...)	25% du prix d'entrée		50% du prix d'entrée		75%

Restauration / Scolaire

	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	CAT HC
Repas	0,70	1	3,4	3,55	4,75
Panier repas enfant allergique (commune)	1,5				
Panier repas enfant allergique (hors commune)	1,55				

Pour toutes les prestations liées à la jeunesse, l'inscription est obligatoire auprès du Service à la population, servicepopulation@pierrotin.fr
02 32 96 94 51 ou sur votre compte Espace famille.

Les accueils

Les ateliers détente le matin et le soir (garderie)

Les enfants sont accueillis dans les lieux où ils sont scolarisés dès 7h le matin et jusqu'à 18h le soir.

Etude surveillée

De 17h à 18h sur les lieux de scolarité de votre enfant. Afin de garantir l'efficacité de cette étude, votre enfant devra rester toute l'heure. Vous n'aurez pas la possibilité de le récupérer avant la fin.

A noter que l'étude surveillée a lieu uniquement les lundis, mardis et jeudis.

Le mercredi et pendant les vacances dans les centres de loisirs

Le mercredi, accueil en demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas ou en journée complète : 7h-18h / demi-journée matin avec repas : 7h-13h30 / sans repas : 7h-11h30 / demi-journée après-midi avec repas : 11h30-18h / sans repas : 13h30-18h.

Pendant les vacances, accueil en journée complète uniquement : 7h-18h.

Dans les deux cas, vous avez la possibilité de déposer votre enfant entre 7h et 9h et de venir le récupérer à partir de 16h30.

Les lieux d'accueil :

- enfants de 6 ans et plus : le Manoir - rue Hélène Boucher
- enfants de moins de 6 ans : la Maison des Lutins - rue Hélène Boucher

Pour les enfants à partir de 13 ans

Le Cap' Jeunes, rue Simone Signoret, accueille les jeunes à partir de 13 ans pendant la période scolaire, le mardi, jeudi et vendredi, 17h-19h, le mercredi 14h-19h et le samedi 14h-18h.

Pendant les vacances scolaires de 14h à 19h du lundi au vendredi.

Infos pratiques

Votre compte Espace Famille

En période scolaire

Vous avez la possibilité d'inscrire ou désinscrire votre enfant via votre compte Espace Famille. Pour se connecter, rendez-vous sur le site de la Ville dans l'onglet Espace Famille / l'identification se fait avec vos codes d'accès (ces derniers se trouvent en bas de votre facture Espace Famille). Sur le portail, vous pouvez procéder à tout changement concernant votre enfant.

Si vous n'avez pas encore de compte, renseignez-vous auprès du Service à la Population.

→ Vous disposez d'un délai de 48h pour signaler tout changement concernant la présence ou l'absence de votre enfant. Passé ce délai, toute annulation sera facturée (sauf présentation d'un certificat médical), toute prestation imprévue sera majorée.

Pendant les vacances scolaires

Les inscriptions pendant les vacances scolaires se font uniquement auprès de l'espace famille, par tél ou par mail. Aucune modification ne sera possible sauf motif médical (un justificatif devra être donné à l'espace famille).

Facturation

Vous pouvez régler votre facture par différents moyens :

- Prélèvement automatique. Pour cela il vous suffit de compléter un formulaire d'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB.
 - Paiement par carte bancaire directement sur votre compte espace famille - Vous aurez la possibilité sur votre espace d'adhérer à ce mode de paiement et de régler votre facture par carte bancaire directement via votre espace.
 - Paiement directement auprès de l'espace famille par chèque ou espèce.
- Toute facture non réglée dans les délais impartis sera transmise au trésor public.